YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2005

DELIBERATION N° 2005/11/962

OBJET : Demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Essonne dans le cadre du Contrat départemental triennal au titre des volets Scolaire et Accessibilité des personnes à mobilité réduite.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Général n° 2002-07-0019 du 19 novembre 2002 relative aux compléments et enrichissements des contrats départementaux triennaux,

VU les délibérations du Conseil Municipal n° 2003/02/472 du 10 février 2003, 2003/12/638 du 18 décembre 2003 et 2004/05/713 du 13 mai 2004, approuvant un programme d'investissement au titre du contrat départemental triennal et sollicitant des subventions auprès du Conseil Général de l'Essonne,

VU la délibération n° 2005/03/861 du 10 mars 2005 sollicitant une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne dans le cadre du Contrat Départemental Triennal au titre du volet accessibilité des personnes à mobilité réduite,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de compléter le programme d'aménagements destinés à faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tant en voirie qu'en bâtiment, d'une part,

CONSIDERANT la volonté de la Ville de compléter le volet équipements scolaires du Contrat Départemental Triennal par la rénovation de la bibliothèque et de 3 salles de classe au groupe scolaire du Taillis d'autre part,

CONSIDERANT que le montant des travaux de rénovation du groupe scolaire du Taillis s'élève à 327 341,14 € H.T. dont 30 000 € au titre des travaux d'accessibilité des personnes à mobilité réduite,

CONSIDERANT que le montant prévisionnel des travaux complémentaires au titre du volet accessibilité des personnes à mobilité réduite s'élève à 205 923,02 € (y compris les travaux de rénovation du groupe scolaire du Taillis),

HÔTEL DE VILLE
60, rue Charles de Gaulle – 91330 Yerres Cedex - Tél. : 01 69 49 76 00 - Fax : 01 69 48 63 98
Site internet : www.yerres.fr - Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Député-Maire

CONSIDERANT que ces travaux peuvent bénéficier d'un financement du Conseil Général de l'Essonne à hauteur de 80 % de la dépense H.T. pour le volet accessibilité des personnes à mobilité réduite et d'un financement de 49 % du montant de dépense subventionnable restant au titre du volet équipements scolaires, dans le cadre du Contrat Départemental Triennal,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

APPROUVE le programme d'aménagements et le plan de financement pour les deux opérations,

SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Essonne un avenant au Contrat Départemental Triennal,

SOLLICITE le Conseil Général de l'Essonne pour l'octroi de subventions au taux maximum,

SOLLICITE une dérogation pour le démarrage des travaux avant notification de la décision,

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à signer tous documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture
le 29.XI.2005
et de la publication le 1.12.2005
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Contrat départemental triennal
Ville de Yerres
Annexe à la délibération du 24 novembre 2005

Volets	Opérations	Montant H.T.	Participation Département	Participation communale
Equipements scolaires	GS du Taillis - Rénovation de la bibliothèque et de 3 classes	327 341,14 €	34 077,00 €	293 264,14 €
Sous-total équipements scolaires		**327 341,14 €**	**34 077,00 €**	**293 264,14 €**
Accessibilité des personnes à mobilité réduite	Travaux de voirie 2ème phase	80 504,96 €	64 403,97 €	16 100,99 €
	Travaux dans les bâtiments (réhabilitation Taillis et Grange aux Bois)	125 418,06 €	100 334,45 €	25 083,61 €
*Sous-**total accessibilité des personnes à mobilité réduite***		**205 923,02 €**	**164 738,41 €**	**41 184,60 €**